



Rupture d'un bail rural pour incapacité du travail

Par **jessie G**, le **28/04/2010** à **11:55**

Bonjour,

Ma question concerne la rupture d'un bail rural.

Mon locataire est depuis peu en incapacité de travail et souhaite résilier son bail.

Après avoir pris connaissance de l'article L 411-33 du code rural,
J'aimerais savoir quel préavis doit-il me donner?

qu'elles conditions?

Merci.